



Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

Provisoire

9461^e séance

Lundi 30 octobre 2023, à 15 h 30

New York

<i>Président :</i>	M. França Danese	(Brésil)
<i>Membres :</i>	Albanie	M. Hoxha
	Chine	M. Zhang Jun
	Émirats arabes unis	M ^{me} Nusseibeh
	Équateur	M. Pérez Loose
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Thomas-Greenfield
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	M. de Rivière
	Gabon	M. Biang
	Ghana	M. Agyeman
	Japon	M. Ishikane
	Malte	M ^{me} Frazier
	Mozambique	M. Kumanga
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward
	Suisse	M ^{me} Baeriswyl

Ordre du jour

Lettres identiques datées du 19 janvier 2016, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2016/53)

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (S/2023/701)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettres identiques datées du 19 janvier 2016, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2016/53)

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (S/2023/701)

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2023/808, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2023/701, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Albanie, Brésil, Chine, Équateur, France, Gabon, Ghana, Japon, Malte, Mozambique, Fédération de Russie, Suisse, Émirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2704 (2023).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier les membres d'avoir pris part aux négociations dans un esprit constructif.

Le Royaume-Uni se félicite de cette adoption par consensus, qui envoie un signal d'appui fort au processus de paix en Colombie. Alors que la semaine de haut niveau sur les femmes et la paix et la sécurité touche à sa fin, il

est opportun que le Conseil de sécurité reconnaisse les efforts engagés par la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie pour faire de l'égalité des genres une question transversale, tant dans la mise en oeuvre de son mandat qu'en veillant à ce que des compétences concernant les questions de genre soient disponibles.

M. Agyeman (Ghana) (*parle en anglais*) : Les trois membres africains du Conseil de sécurité se félicitent de l'adoption, à l'unanimité, de la résolution 2704 (2023), qui reconduit le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie et a été présentée par le Royaume-Uni, à qui nous adressons nos remerciements pour ses efforts dévoués afin que les négociations aboutissent à un texte de consensus.

Ce vote pour la résolution permet de réaffirmer notre engagement à accompagner le Gouvernement et le peuple colombiens dans leurs efforts pour construire une paix stable et durable. Guidés par la confiance que la Colombie a placée en l'ONU s'agissant de vérifier la mise en oeuvre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable dans le pays, et compte tenu des remarquables résultats enregistrés jusqu'ici dans les négociations avec l'Armée de libération nationale, nous sommes déterminés à aider la Mission à continuer de surveiller et de vérifier le respect de l'accord de cessez-le-feu conclu entre le Gouvernement colombien et l'État-major central des Forces armées révolutionnaires de Colombie–Armée populaire, dans le respect des conditions requises énoncées par le Secrétaire général.

Nous entendons continuer de suivre et d'encourager les progrès engrangés dans l'application des dispositions ethniques de l'accord de paix, composante importante de l'accord qui contribuera beaucoup à rétablir la justice et l'égalité pour toute la population colombienne, y compris les communautés afro-colombiennes et les peuples autochtones.

Pour terminer, les trois membres africains du Conseil maintiennent un appui indéfectible à la Mission de vérification et au Représentant spécial du Secrétaire général tandis qu'ils s'emploient à surveiller et à faire respecter les engagements contractés en vertu de l'accord de paix colombien. Leur performance exemplaire à cet égard mérite d'être soulignée et renforce notre attachement aux efforts en cours.

M. Ishikane (Japon) (*parle en anglais*) : Nous sommes satisfaits que le Conseil de sécurité ait parlé d'une même voix aujourd'hui pour reconduire de 12 mois, à l'unanimité, le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie. Nous nous félicitons tout particulièrement que le texte fasse référence à l'importance d'associer

la jeunesse au processus de paix. La voix et la participation active des jeunes, force motrice de l'avenir, doivent être protégées, respectées et encouragées si nous voulons que le processus de paix soit durable. La protection des jeunes membres de communautés et des leaders de la jeunesse est nécessaire pour garantir leur participation pleine et effective aux efforts de consolidation de la paix.

La nécessité d'assurer la protection des jeunes membres et leaders des communautés pour garantir leur participation pleine et effective aux efforts de consolidation de la paix figurait également parmi les conseils prodigués au Conseil de sécurité par la Commission de consolidation de la paix. Cette pratique resserrera les liens entre la Commission et le Conseil, ce que le Japon juge important. Nous espérons que ces bonnes pratiques seront renforcées. Nous nous félicitons également de l'accent mis sur les efforts déployés par la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie pour continuer d'appliquer un traitement transversal à la dimension de genre dans ses activités, entre autres perspectives.

Pour terminer, le Japon réaffirme son appui résolu à l'action de la Mission de vérification. Nous restons déterminés à accompagner le processus de paix et les efforts de consolidation de la paix en Colombie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Brésil.

(*l'orateur poursuit en espagnol*)

Le Brésil félicite les membres du Conseil de sécurité d'avoir adopté à l'unanimité la résolution 2704 (2023), qui reconduit le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie. Le Brésil remercie le Royaume-Uni de son excellent travail en tant que rédacteur chargé du dossier colombien.

L'action du Conseil de sécurité en Colombie répond, et doit invariablement répondre, aux besoins et priorités de la Colombie tels que les exprime le Gouvernement. Dans ce sens, nous sommes heureux de constater que la résolution adoptée aujourd'hui reflète pleinement la volonté souveraine de ce pays.

Le Brésil appuie la stratégie d'instauration d'une « paix totale » qu'applique le Gouvernement du Président Petro Urrego. Nous reconnaissons l'importance impérieuse que revêtent les dialogues supplémentaires en cours pour

permettre à tout le pays de bénéficier des avantages de la paix. Nous suivons avec intérêt et optimisme le dialogue mené par le Gouvernement avec l'État-major central autoproclamé des Forces armées révolutionnaires de Colombie–Armée populaire (EMC FARC-EP). Comme ce fut le cas avec l'Armée de libération nationale, nous espérons que le Conseil pourra autoriser la Mission à vérifier l'application de l'accord de cessez-le-feu conclu avec l'EMC FARC-EP lorsque les pourparlers auront atteint la maturité requise. Il est important d'optimiser la contribution du Conseil à une progression conjointe des différents processus de négociation en Colombie, en premier lieu pour encourager l'obtention de cessez-le-feu tant avec le Gouvernement qu'entre les groupes qui se disputent toujours des territoires.

Le processus de paix en Colombie montre au monde entier comment donner la priorité au programme pour les femmes et la paix et la sécurité et comment l'intégrer systématiquement. La Mission de vérification des Nations Unies en Colombie doit elle aussi refléter cette réalité. Veiller à l'intégration d'une perspective de genre dans toutes les dimensions du travail mené pour construire et consolider la paix est indispensable pour obtenir des solutions plus globales et plus durables. Il ne s'agit pas d'ajouter des tâches, mais de mieux appréhender le processus de paix. Aborder les questions essentielles pour la paix en Colombie, de la réforme rurale à la réintégration des ex-combattants, en appliquant une démarche tenant compte des questions de genre enrichit les initiatives visant une paix durable dans le pays et en consolide les fondements.

Nous félicitons une fois de plus le peuple et le Gouvernement colombiens de leurs efforts tenaces pour forger, atteindre et consolider une paix totale sur l'ensemble de leur territoire. La paix est la seule voie qui permette d'assurer la prospérité et l'appartenance citoyenne de tous les Colombiens. En reconduisant le mandat de la Mission de vérification, le Conseil de sécurité apporte une contribution inestimable à la réussite définitive du parcours complexe mais impératif emprunté par la Colombie.

(*l'orateur reprend en anglais*)

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Il n'y a pas d'autre orateur ou oratrice inscrit sur la liste.

La séance est levée à 15 h 40.